

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*18323072\***Déposé  
19-07-2018

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

**N° d'entreprise :** 0692780532  
**Dénomination :** (en entier) : **METHEORE**  
 (en abrégé) :  
**Forme juridique :** Société privée à responsabilité limitée  
**Siège :** Rue du Bois St-Jean 15 bte 1  
 (adresse complète) 4102 Seraing  
**Objet(s) de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée METHEORE ayant son siège social à 4102 Seraing, rue du Bois Saint-Jean 15 boîte 1, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0692.780.532, dressé par le notaire Alain CAPRASSE, notaire, associé de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée dénommée « Alain CAPRASSE & Denis CAPRASSE, notaires associés », dont le siège social est sis à 4460 Grâce-Hollogne, en date du 19 juillet 2018, en cours d'enregistrement.

**1° Augmentation de capital**

A concurrence de cent quarante-six mille neuf cent nonante-cinq euros quatre-vingt cents (€ 146.995,80), par création de six mille deux cent nonante (6.290) *nouvelles* parts sociales ordinaires de même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales ordinaires existantes :

- émises pour partie (soit mille six cent treize (1.613) *nouvelles* parts) à concurrence de trente mille un euros quatre-vingt cents (€ 30.001,80) en rémunération d'un apport ne consistant pas en espèces et intégralement libérées ;
- souscrites pour partie (soit six mille deux cent nonante (6.290) *nouvelles* parts) en numéraire à concurrence de cent seize mille neuf cent nonante-quatre euros (€ 116.994,00) et libérées partiellement, globalement à concurrence de cent dix mille cent nonante-trois euros quatre-vingt-quatre cents (€ 110.193,84) auprès de la banque CBC ;

**2° Modification des statuts**

Modification de l'article 6 « CAPITAL » :

« Article 6. CAPITAL

*Le capital social s'élève à cent soixante-cinq mille cinq cent nonante-cinq euros quatre-vingt cents (€ 165.595,80).*

*Il est divisé en neuf mille quatre cent trois (9.403) parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/neuf mille quatre cent troisième (1/9.403ème) de l'avoir social, libérées globalement à concurrence de cent vingt-huit mille sept cent nonante-trois euros quatre-vingt-quatre cents (€ 128.793,84).*

Article 6bis. HISTORIQUE DU CAPITAL

*Aux termes de l'acte constitutif, le capital social avait été fixé à dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00). Il était divisé en mille cinq cents (1.500) parts sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/mille cinq centième (1/1500ème) de l'avoir social, entièrement libérées.*

*Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du dix-neuf juillet deux mil dix-huit, il a été procédé à une augmentation de capital par apports en nature et en espèces d'un montant global de cent quarante-six mille neuf cent nonante-cinq euros quatre-vingt cents (€ 146.995,80) pour le porter de dix-huit mille six cents euros (€ 18.600,00) à cent soixante-cinq mille cinq cent nonante-cinq euros quatre-vingt cents (€ 165.595,80), lequel a été rémunéré par l'émission de sept mille neuf cent trois (7.903) nouvelles parts sociales, libérées partiellement globalement à concurrence de cent dix mille cent nonante-trois euros quatre-vingt-quatre cents (€ 110.193,84).*

*En conséquence, le capital social est représenté par neuf mille quatre cent trois (9.403) parts sociales. ».*

Pour extrait ANALYTIQUE CONFORME

Annexe(s) :

- Expédition de l'acte ;
- Procurations ;
- Rapport de l'organe de gestion ;
- Rapport du réviseur ;
- Statuts coordonnés.